

MODES DE PAIEMENT

FAMILLES



RESTAURATION SCOLAIRE



CLASSES DE DÉCOUVERTES



CENTRES DE LOISIRS



TEMPS GLOBAL DU SOIR

ACCUEILS DE LOISIRS

TÉLÉPAIEMENT



Comment ça marche ?

Simple, rapide et gratuit

Le télépaiement s'effectue par l'intermédiaire de la plateforme **Espace famille**, accessible sur le site internet de la ville. Vous y trouverez votre compte personnalisé regroupant :

- ▶ d'une part les principales **informations liées à votre foyer** (votre fiche famille, votre quotient familial et le profil de votre compte) ;
- ▶ et d'autre part l'**état de vos facturations** ainsi que le lien vers le **télépaiement**.

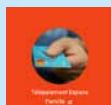
Le télépaiement est possible uniquement pour les **factures PAYABLES** (celles en cours et celles dont les échéances ne sont pas dépassées).

Accéder à votre *Espace famille*

- 1 Aller sur le **site internet de la ville** de Gentilly ville-gentilly.fr



Cliquer sur le bouton
Télépaiement
Espace famille



2 S'identifier (déjà inscrit)



Identifiant (5 chiffres)
n° Redevable en haut à gauche de votre facture

Facture n° 365 566
Redevable n° 3599
Réf. stable FAC20103599
Réf. dette 0010000103655
e-article 03000-2016-045-0004

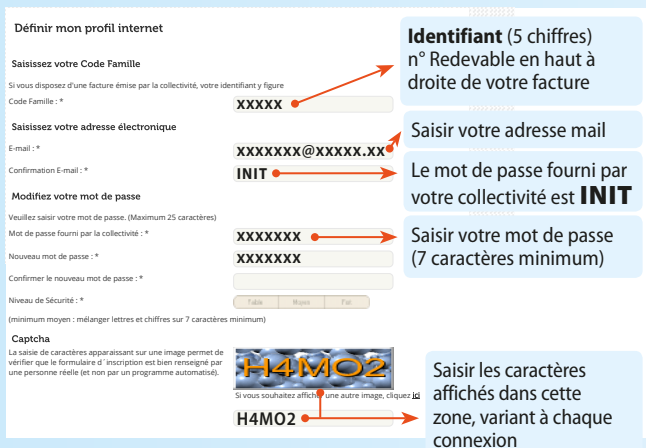
Votre mot de passe

3 S'inscrire (si 1^{re} utilisation)



Cliquer sur
S'inscrire (première utilisation)

Et remplir l'écran suivant



Définir mon profil internet

Saisissez votre Code Famille

Si vous disposez d'une facture émise par la collectivité, votre identifiant y figure

Code Famille : * XXXXX

Saisissez votre adresse électronique

E-mail : * XXXXXXXX@XXXXX.XX

Confirmation E-mail : * INIT

Modifiez votre mot de passe

Veuillez saisir votre mot de passe. (Maximum 25 caractères)

Mot de passe fourni par la collectivité : * XXXXXXXX

Nouveau mot de passe : * XXXXXXXX

Confirmer le nouveau mot de passe : *

Niveau de Sécurité : *

(minimum moyen : mélanger lettres et chiffres sur 7 caractères minimum)

Captcha

La saisie de caractères apparaissant sur une image permet de vérifier que le formulaire d'inscription est bien renseigné par une personne réelle (et non par un programme automatisé).

H4MO2

Si vous souhaitez afficher une autre image, cliquez ici

H4MO2

Puis cocher la case

J'ai pris connaissance des conditions générales de ce site et je les accepte.*

Et cliquer sur



→ **Votre compte est créé**

Payer en ligne

Munissez-vous de votre carte bancaire



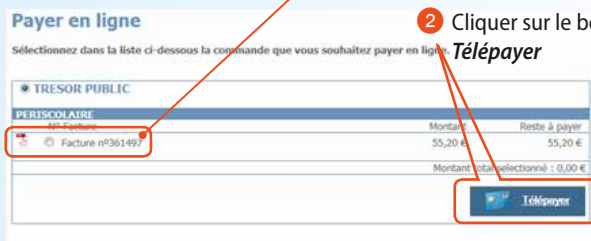
Depuis la page d'accueil
Espace famille

Cliquer sur *Payer en ligne*
à gauche de l'écran



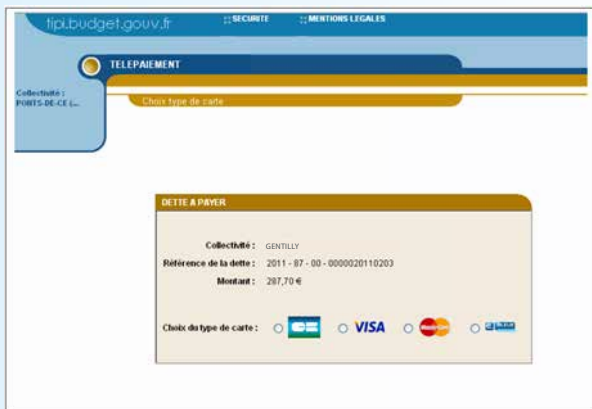
1 Sélectionner une facture

2 Cliquer sur le bouton
Télépayer



Vous êtes redirigé vers TIPI,
le service de télépaiement
de la Direction Générale des Finances Publiques

Suivez ensuite les instructions





TIP Titre Interbancaire de Paiement

Le TIP est le talon détachable en bas de votre facture, il remplace le chèque mais ne constitue pas une autorisation de prélèvement automatique.

Comment l'utiliser ?

- ▶ Datez et signez le TIP dans le cadre prévu.
- ▶ Détachez le talon et insérez-le dans l'enveloppe fournie.
- ▶ N'inscrivez aucune annotation sur le talon et ne joignez aucun courrier à votre envoi. L'affranchissement est à votre charge.
- ▶ Lors de votre 1^{er} paiement par TIP ou s'il est indiqué sur le talon, joignez un RIB, RIP ou RICE à votre envoi. Les TIP suivants seront pré-remplis avec vos coordonnées bancaires.

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE



Tranquillité

Ce mode de paiement vous évite toute démarche pour le règlement de vos factures. Le montant indiqué sur ces dernières sera automatiquement prélevé par virement depuis votre compte bancaire, le 10 du mois suivant la réception de la facture.

Pour mettre en place le prélèvement automatique, adressez-vous au **service enfance** qui vous indiquera la démarche à suivre. Il ne sera effectif qu'à partir de la facturation suivante.

Depuis le 5 septembre 2018, les règlements par chèque ou en espèce devront s'effectuer au Trésor Public d'Ivry-sur-Seine.

94-96 rue Victor-Hugo 94200 Ivry-sur-Seine.

Tél 01 46 72 78 71

Courriel : t094014@dgfip.finances.gouv.fr.

La trésorerie municipale d'Ivry-sur-Seine est ouverte :

* lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h,

* mardi et jeudi de 9h à 12h

* et sur rendez-vous

Les autres modes de paiement

- ▶ le télépaiement,
- ▶ le TIP (titre interbancaire de paiement),
- ▶ le prélèvement automatique.

Pour tous renseignements sur vos factures et les modes de paiement, vous pouvez vous adresser aux services municipaux :

Service enfance 01 47 40 58 09

Service enseignement 01 47 40 58 10
(classes de découvertes)

**Direction jeunesse
et vie des quartiers** 01 47 40 58 23
(activités du Point J)